



FORMARENA
Génération Alternance

www.formarena.fr

01 76 21 03 58



Formulaire d'autofinancement

1ère année de BTS MCO

2ème année de BTS MCO

Rentrée scolaire _ Septembre 2026

Je soussigné (e)
m'engage à suivre le cursus de BTS Manager Commercial Opérationnel au sein de Formarena
situé 101 rue du Moulin des Prés, 75013 Paris, au cours de l'année scolaire 2026-2027

Le coût global de la formation est de 5 000 €. Il est possible de régler en 10 mensualités.

- 2 500 €, lors de mon admission
- 500 €, le 10 septembre 2026
- 500 €, le 10 octobre 2026
- 500 €, le 10 novembre 2026
- 500 €, le 10 décembre 2026
- 500 €, le 10 janvier 2027

Je m'engage à régler les frais de scolarité au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Signature :

Date : / / 2026

Il est possible de régler la formation :

- En espèces
- Par chèque, à l'ordre de Formarena
- Par virement (IBAN : FR76 3006 6104 5100 0203 8400 150, BIC ou Code SWIFT : CMCIFRPP)

Les 2 500 € versés à l'inscription sont des frais de candidature non remboursables.

Dans le cas d'étudiants étrangers, en cas de refus du dossier, d'un report par Campus France, nous considérerons que vos frais de candidature sont réglés pour une éventuelle admission pour la rentrée 2027-2028.

Ne pas jeter sur la voie publique

Défaut de paiement

A défaut de règlement dans les délais impartis, une mise en demeure de payer est adressée à l'étudiant(e). Formarena se réserve le droit de suspendre l'accès de l'étudiant(e) aux salles de formation, jusqu'au paiement des sommes dûes.

Résiliation

Le montant annuel des frais de scolarité constitue un forfait basé sur les frais généraux de l'école par rapport au nombre de place. L'absence d'un étudiant n'a pas pour effet de réduire ces frais généraux.

Aucun remboursement, ni réduction, ne pourront être consentis en cas d'absence, départ volontaire, exclusion temporaire ou définitive de l'école. Toute demande de résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après l'inscription définitive, si l'étudiant a commencé à suivre les cours, la totalité des frais de scolarité est due, sauf en cas de force majeure, motif légitime et impérieux expressément décrits ci-dessous.

Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure : la maladie grave certifiée par un médecin, le décès d'un parent proche (parent, frère sœur, enfant) attesté par un document officiel ou l'accident entraînant des blessures graves à l'étudiant(e), attestées par un document officiel. D'ores et déjà, l'étudiant(e) accepte de se soumettre au contrôle d'un médecin désigné par l'école : En cas de refus, les frais de scolarité demeurent intégralement dûs.

Motif légitime et impérieux

Est considéré comme motif légitime et impérieux la modification substantielle involontaire des conditions de ressources aboutissant à l'absence de revenus liée par exemple à une perte consécutive d'emploi des deux parents ou des représentants légaux.

Dispositions particulières

En cas de refus de visa nécessaire à l'admission dans notre établissement, l'inscription sera résiliée dans les huit (8) jours après l'obtention du refus de visa. Egalement, pour la non prolongation d'un titre de séjour, ne permettant plus à l'étudiant(e) de rester sur le territoire, et par conséquent de poursuivre ses études.

Réclamations

Toute réclamation sera adressée par l'étudiant(e) à l'adresse : scolarite@formarena.fr. Si malgré la réponse apportée par l'école à sa réclamation, l'étudiant(e) considère que les raisons de sa réclamation subsistent, il a la faculté de saisir le médiateur de la consommation conformément aux articles L.151-1 du Code de la consommation

